



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 25 00065

Date de dépôt : 27/08/2025

Demandeur : Monsieur BALAN Vitalie

Pour : Réalisation d'une clôture sur rue et pose
d'un portail

Adresse du terrain : 2 rue de la vallee à
POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2025/093

De non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
Au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 27/08/2025 par Monsieur BALAN Vitalie demeurant 2 rue de la vallee à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 02/09/2025 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour la réalisation d'une clôture sur rue et pose d'un portail ;
- Sur un terrain situé 2 rue de la vallee à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

ARRÊTE

Article 1er

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article suivant.

Article 2

La hauteur des clôtures est limitée à 2 mètres.

Fait à **POMMEUSE**, le 16 septembre 2025

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.